

COMMISSION FEDERALE DES JUGES ET ARBITRES
COMMISSION FEDERALE NATATION COURSE

A l'attention :

- **des présidentes et présidents des Ligues Régionales,**
- **des cadres techniques,**
- **des responsables régionaux des officiels,**
- **des présidentes et présidents de club.**

Le 29 septembre 2017

**Règlement FINA de Natation Course pour l'olympiade 2017-2021 suite
aux modifications adoptées lors du congrès de la FINA
le 21 juillet 2017 à Budapest.**

INTRODUCTION

Suite à la publication par la FINA du règlement FINA pour la natation course de l'olympiade 2017-2021, la FFN communique la version en français du règlement applicable sans délai.

Pour mémoire ci-dessous les principales modifications.

Nous vous remercions d'assurer une large diffusion de règlement.

A / Modifications apportées à la rédaction des chapitres autres que ceux relatifs aux nages, sans réelle conséquence dans le fonctionnement des jurys tel que nous pratiquons actuellement au sein de la FFN :

- Organisation du chronométrage en l'absence de chronométrage automatique ;
- Précision sur le rôle de l'inspecteur de virages ;
- Le délai pour se rendre à la chambre d'appel est déterminé par le responsable de la compétition (suppression de 20') ;
- Précision sur les caractéristiques de l'eau dont le taux de sel doit être inférieur à 3 gr sel par litre ;

B / Concernant les règles relatives aux nages

- SW 6 - Dos : renumérotation des articles, suite au transfert de l'article SW 6.2 au chapitre SW 2.6 (Inspecteurs de virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- SW 7 - Brasse : Réaménagement des articles 7.1 et 7.4 (déplacement de la règle relative à l'obligation d'avoir la tête qui coupe la surface de l'eau après le départ et les virages). Pas de changement sur la réglementation de la nage ;
- SW 8 – Papillon : dans l'article SW 8.1, suppression de la mention autorisant l'ondulation sur le côté lorsque le nageur est immergé. Il s'agit de rendre cohérent cet article qui impose que le nageur soit en position ventrale après avoir quitté le mur ;
- SW 9 – 4 nages : ajout d'un article précisant que lors du parcours de nage libre le nageur doit être en position ventrale à l'exception du virage ;

Denis CADON – Président de la commission des Juges et Arbitres

Jean Claude DUNAND MARTIN – Président de la commission Natation Course

Jean Lionel REY – Directeur Natation Course